

Les présentes Conditions de l'action s'appliquent de manière intégrale et inconditionnelle à l'action promotionnelle 'Gagnez un appareil à croque-monsieur Tefal' ('l'Action').

1. Organisateur

1. L'action est organisée et proposée par Westland Kaasspecialiteiten B.V. (Zuiderzee 5, 1271 EP Huizen) ('**Organisateur**'), afin de promouvoir le nom, la réputation et les produits de la marque Old Amsterdam. L'action est mise en oeuvre par le magasin participant ('**Magasin Participant**').

2. Participants

1. La participation à l'Action est uniquement ouverte aux résidents de la Belgique âgés de plus de 18 ans (les '**Participants**').

2. Sont exclus de toute participation à l'action, tous les employés et les membres de la famille d'employés de : l'Organisateur et du Magasin Participant, l'une de leurs filiales, leurs assistants et conseillers, ainsi que toute personne qui, de quelque manière que ce soit, est concernée ou liée directement ou indirectement à l'organisation de l'Action.

3. Obligation d'achat

1. Cette action est un concours sans obligation d'achat.

2. La durée de l'action (la '**Période de l'action**') figure sur la boîte de participation du Magasin Participant et peut être prolongée unilatéralement par l'Organisateur. L'Action est valable pour ce magasin.

4. Que pouvez-vous gagner ?

1. 120 appareils à croque-monsieur Tefal seront mis en loterie parmi les Participants. Les appareils à croque-monsieur mis en loterie sont de la marque Tefal, comme indiqué sur (le '**Prix**'). La valeur unitaire du Prix est de €33,95.

2. Le montant visé à l'article 4.1 est basé sur le prix indiqué par le fournisseur. Le montant indiqué ne confère aucun droit.

3. Un seul prix peut être gagné par personne dans chaque Magasin Participant. Si une personne participe plusieurs fois et gagne plusieurs prix, un seul prix sera donc attribué. Les autres prix gagnés ne seront pas attribués à la personne en question. Un autre gagnant sera désigné par un tirage indépendant.

4. Le Prix n'est pas cessible ni échangeable contre des prix de remplacement ou des espèces.

5. L'Organisateur et le Magasin Participant se réservent le droit d'annuler un Prix gagné en cas de situation de force majeure qui rend la remise du Prix irresponsable ou impossible.

5. Comment participer ?

1. Pour participer à cette Action, remplissez vos coordonnées (nom, prénom, adresse e-mail et numéro de téléphone) sur la carte de participation dans le Magasin Participant et répondez à la question du concours. Vous ne pouvez participer qu'en répondant correctement à cette question. Les coordonnées remplies seront utilisées uniquement pour contacter les gagnants et faciliter l'action. Sans nouvelles, vous n'avez donc pas gagné.

2. En participant à l'Action, vous êtes censé(e) être au courant des Conditions de l'action et déclarez les accepter.

3. Toute participation à l'Action n'est possible que pendant la période de l'Action auprès du Magasin Participant. La durée de la période de l'Action figure sur la boîte de participation dans le magasin.

4. L'Organisateur peut prolonger unilatéralement et à tout moment la Période de l'action.

5. Vous pouvez participer avec maximum 1 carte de participation.

6. Si nous avons des raisons de suspecter une fraude ou une utilisation abusive de l'Action, nous sommes en droit de mener une enquête et/ou de demander les emballages de l'action. Si vous ne souhaitez pas collaborer à cette enquête ni/ou nous remettre l'emballage de l'action et/ou si nous

avons de bonnes raisons de soupçonner que vous avez commis une fraude ou un abus, nous pouvons (encore) vous exclure de toute participation.

6. Comment et quand les gagnants seront-ils désignés ?

1. Il n'y a qu'un seul gagnant par Magasin Participant. Le directeur du magasin communique l'identité du gagnant.
2. Si, pour quelque raison que ce soit, un prix n'est pas attribué, l'Organisateur sera libre de (faire) remettre le prix en loterie parmi les Participants.

7. Gagné ?

1. Si vous avez gagné le prix, le Magasin Participant vous contacte via les coordonnées que vous avez indiquées.
2. Vous pouvez retirer le Prix deux semaines après la communication auprès du Magasin Participant. Le droit à l'appareil à croque-monsieur Tefal devient caduc au-delà de ce délai.
3. Si vous venez retirer un prix dans le Magasin Participant, il se peut que nous vous demandions de présenter une pièce d'identité. Si vous ne souhaitez ou ne pouvez pas présenter de pièce d'identité, nous pouvons encore décider de ne pas vous attribuer le prix, mais de le remettre en loterie.

8. Vie privée

1. Les données (à caractère personnel) nécessaires pour participer à l'Action seront traitées par le Magasin Participant. Pour pouvoir contacter les gagnants et remettre le Prix, le Magasin Participant demande aux gagnants de fournir des données à caractère personnel spécifiques, à savoir le prénom et le nom, l'adresse e-mail et le numéro de téléphone. Les participants garantissent que toutes les données qu'ils fournissent sont correctes et complètes.
2. Le Magasin Participant (i) ne recueillera pas plus de données à caractère personnel que nécessaire dans le cadre de l'attribution, de l'administration et de l'analyse de l'Action et utilisera les données à caractère personnel recueillies uniquement à cet effet, dont relève également une éventuelle fourniture de ces données à caractère personnel à toute personne concernée ou liée directement ou indirectement à l'organisation de l'Action et (ii) ne distribuera pas les données à caractère personnel recueillies en dehors de l'Espace économique européen, sauf en cas d'autorisation en vertu du Règlement général sur la protection des données.
3. Les données à caractère personnel recueillies seront supprimées au plus tard un mois après la fin de la période de l'Action par le Magasin Participant.
4. Des données à caractère personnel obtenues dans le cadre de l'Action ne seront vendues ou remises à des tiers.

9. Réclamations et questions

1. L'action est mise en oeuvre par le Magasin Participant. Si vous avez une question ou une réclamation à formuler, contactez le service Consommateurs de l'Organisation à l'adresse suivante : ConsumentenService@Westland-Kaas.nl. L'Organisateur répondra dans les plus brefs délais à votre question.
2. Si vous avez introduit une réclamation, l'Organisateur vous contactera le plus rapidement possible. En concertation avec vous, l'Organisateur examinera s'il est possible de résoudre votre réclamation.

10. Autres dispositions

1. L'Organisateur et le Magasin Participant, ainsi que les assistants et/ou tiers auxquels ils font appel, n'assument aucune responsabilité pour un dommage de quelque nature que ce soit lié à la participation à l'Action.
2. Erreurs d'impression, fautes d'orthographe, erreurs typographiques ou similaires dans les présentes Conditions et/ou sur les emballages de l'action ne sont pas opposables à l'Organisateur ni

au Magasin Participant et ne peuvent en aucune façon donner lieu à une obligation (d'indemnisation) pour l'Organisateur et le Magasin Participant.

3. La présente action est régie par le droit néerlandais. Tout litige éventuel qui en découle ou se rapporte à l'Action sera soumis au juge compétent à Amsterdam, qui dispose d'une compétence exclusive.

4. Dans tous les cas non prévus par les Conditions de l'action, l'Organisateur ou le Magasin Participant sera le seul habilité à décider.

5. Les Conditions de l'action peuvent être consultées et téléchargées sur www.oldamsterdam.be.